

La transition écologique de l'Essonne

Assemblée générale d'Essonne Nature Environnement

Sommaire

1. Enjeux et contexte
2. Contribution du Département au SDRIF-e
3. Nouvelle Stratégie départementale de la transition écologique
 1. Politique de l'eau
 2. Politique des Espaces naturels sensibles
 3. Feuille de route « Zéro Artificialisation Nette »
 4. Energies

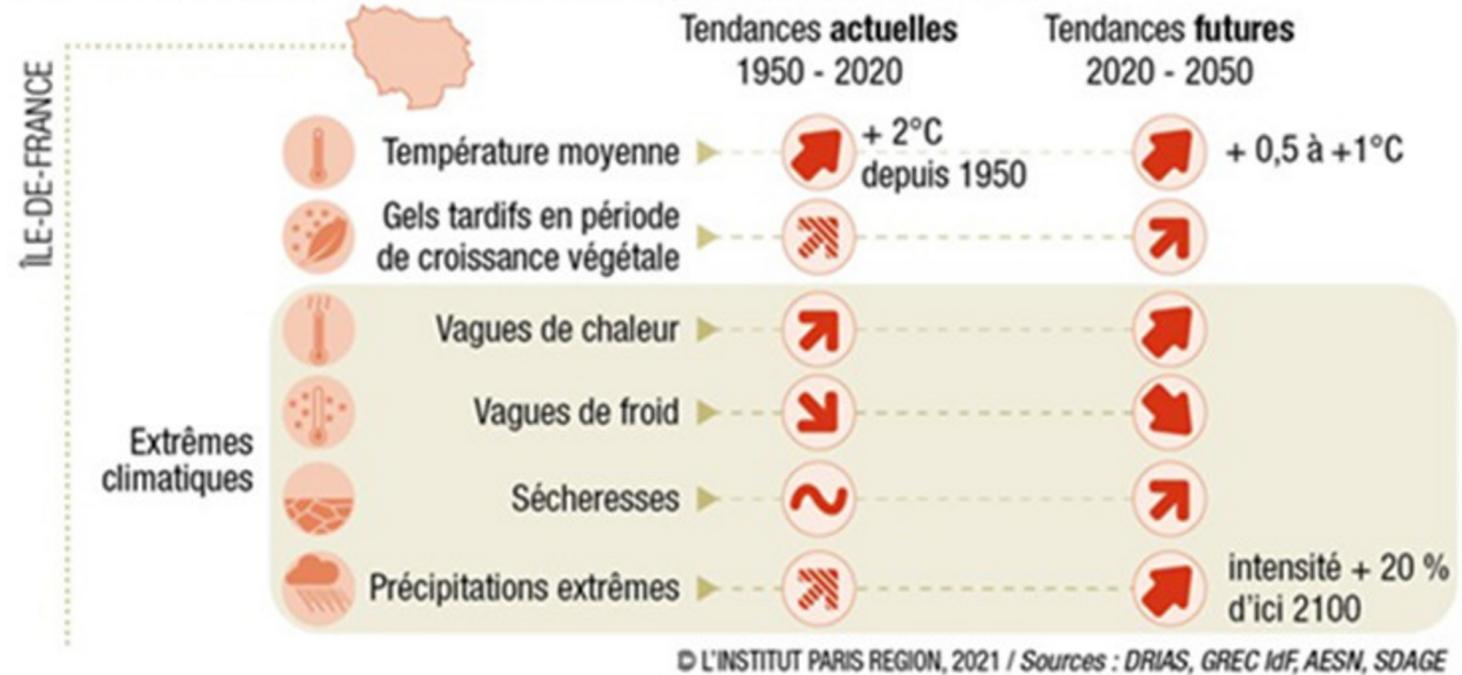
1. Enjeux et contexte

Contexte : une crise climatique ...

- 6^{ème} rapport du GIEC sur les causes et conséquences de la crise climatique
- Des phénomènes climatiques aggravés (inondations, assèchement de cours d'eau, etc.) et des épisodes météorologiques exceptionnels
- Un bouleversement de nombreux écosystèmes
- Un impact majeur sur les pratiques agricoles

Cela se traduit localement en Essonne : crues en 2016 et 2018, nombreuses communes en CatNat suite aux pluies, épisode de sécheresse exceptionnel en 2022, etc.

Évolution du climat liée au changement climatique En Ile de France



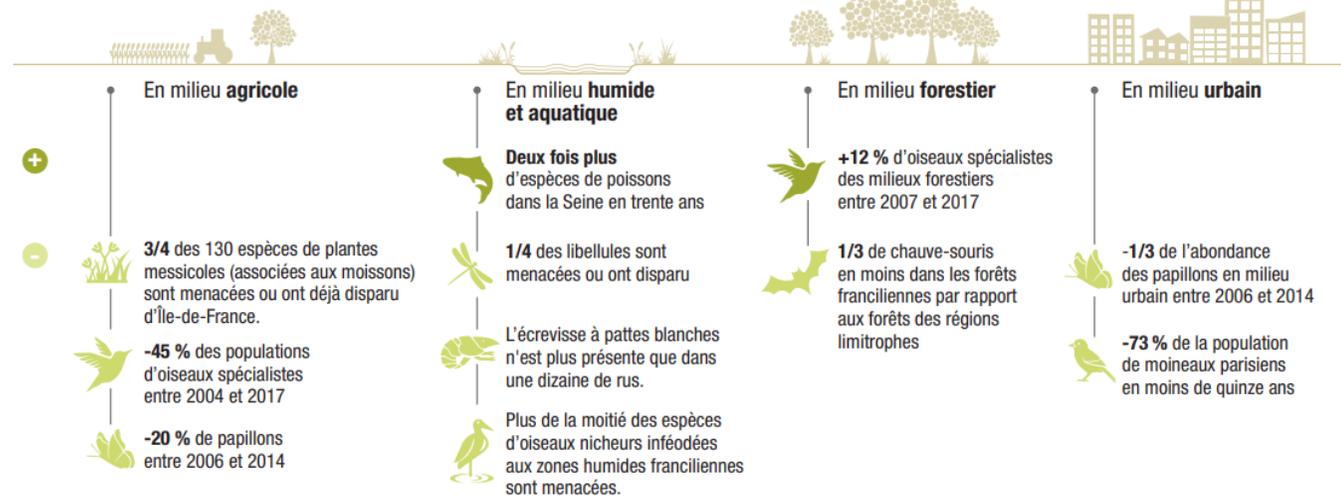
... et un effondrement de la biodiversité

- 75% des milieux terrestres et 40% des écosystèmes marins sont fortement dégradés.
- Un million d'espèces sont menacées d'extinction dans le monde
- 30 à 40% des sols sont dégradés au niveau mondial, 60 à 70% au niveau européen
- Une crise de la biodiversité qui est largement la conséquence de nos activités humaines

22% à 39%
des espèces évaluées sont menacées,
selon les groupes
(Listes rouges régionales)

15%
des espèces de papillons de jour
sont considérées comme éteintes
(Liste rouge régionale)

Des indicateurs qui divergent selon le milieu



© L'INSTITUT PARIS REGION – ARB, 2021
Sources : L'Institut Paris Region – ARB, LPO Île-de-France

Cela se traduit localement :

498 espèces menacées en Ile de France

Les effectifs des chauves-souris ont chuté de plus de 90 % pour certaines

Près d'1/4 des espèces de criquets, grillons et sauterelles menacées d'extinction en Île-de-France

25% de la surface départementale sont artificialisés (140ha consommés chaque année)

Face à ces crises, des **objectifs** ont été définis

➤ Au niveau mondial :

- Climat : Accord de Paris (limiter l'augmentation de la température moyenne à 2°C)
- Biodiversité : COP 15 de Montréal

➤ Au niveau européen :

- Climat : Pacte vert : obligation juridique de neutralité climatique à l'horizon 2050. Réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030. 40% de production d'ENR d'ici 2030
- Biodiversité : stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité (rétablir la biodiversité de l'Europe d'ici à 2030)

➤ Au niveau national :

- Climat :
 - Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et Plan national d'adaptation au Changement climatique
 - Objectif de produire 33% d'ENR en 2030
- Biodiversité :
 - Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB)
 - Loi Climat et résilience : réduction de moitié de la consommation d'espaces d'ici 2030, atteinte du ZAN en 2050

2. Contribution du Département au SDRIF-e

Contribution du Département au SDRIF-e

Les grandes priorités pour l'Essonne

Le Département demande à ce que le SDRIF-e :

- favorise la **cohésion et l'équité territoriales** pour l'ensemble des essonniens à tout point de vue (cadre de vie et environnement, habitat, emploi, santé, enseignement, transports, grand âge)
- impose une réelle **corrélation entre l'évolution du nombre d'habitants et celle du nombre d'emplois**
- encourage le développement d'une **polycentralité** métropolitaine
- permette une **gestion et une consommation économes du foncier** afin de mieux préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que la ressource en eau
- favorise le **développement des transports en commun**, notamment sur les infrastructures existantes et renforce les axes transversaux
- soutienne les **projets de développement des circulations douces** à différentes échelles et favorise le maillage des réseaux.

Contribution du Département au SDRIF-e

Les principaux enjeux environnementaux

Mobilités

L'amélioration des mobilités passe notamment par :

- la **fiabilisation** et le renforcement de l'offre existante (RER B, C et D)
- une **réduction du différentiel habitat/emploi** afin de réduire les déplacements domicile-travail vers Paris et la Petite couronne
- le **soutien aux commerces de proximité** et de centre-ville au détriment de nouvelles zones commerciales de périphérie
- **l'accompagnement de la transformation numérique du territoire** en développant, notamment, le développement du télétravail et des tiers-lieux afin de limiter les déplacements domicile-travail
- le **maillage des différents projets et réseaux de liaisons douces** intercommunaux, départementaux et régionaux
- le renforcement du **projet régional de RER V** (Réseau Express Régional Vélo) afin que ce réseau, dessiné en étoile autour de Paris, s'organise de façon à ce que ses lignes puissent servir d'épine **dorsale et de rabattement pour les réseaux locaux**, notamment autour de polarités telles que Massy/Courtabœuf, Evry-Courcouronnes/Corbeil-Essonnes, etc.

En outre, le Département souhaite favoriser un nouveau type de mobilités en faisant des grands axes et infrastructures des lieux d'une nouvelle urbanité et de support de nouveaux transports en commun, contribuant au renouvellement et au développement durable

Contribution du Département au SDRIF-e

Les principaux enjeux environnementaux

Nature et culture

Le SDRIF-e devra encourager le développement touristique en mettant en valeur le patrimoine bâti, culturel et naturel

Agriculture

Le SDRIF-e devra soutenir le développement d'une agriculture durable, résiliente et respectueuse de l'environnement, produisant pour les besoins propres de la région

« Zéro artificialisation nette » ou « ZAN » et foncier

Le Département demande la mise en place d'un accompagnement des collectivités territoriales afin de les aider à répondre favorablement aux objectifs ambitieux du « ZAN ». *Il s'agit notamment* de prendre en compte, ses effets sur le coût du foncier (raréfaction de l'offre)

« Zéro émission nette » ou « ZEN »

Le Département de l'Essonne élabore actuellement sa stratégie de transition écologique vers une neutralité carbone en 2050.

Les grandes valeurs-socle qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette stratégie sont :

- la sobriété et l'efficacité énergétiques
- la production des énergies renouvelables et de récupération
- la compensation des émissions résiduelles et la capacité de capter et stocker du carbone

Le Département souhaite que la région puisse développer des outils, à l'échelle francilienne, qui accompagnent les actions portées par les politiques ZEN à décliner aux échelles infra territoriales.

Contribution du Département au SDRIF-e

Les principaux enjeux environnementaux

Zéro ressource nette ou « ZRN »

Le Département s'accorde d'ores et déjà avec les objectifs prévus par la Région dans le SDRIF-e :

- le Département s'inscrit dans le cadre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (**PRPGD**) en menant des actions en matière de collecte des biodéchets des collèges, de valorisation des déchets putrescibles, de développement du réemploi, etc.
- pour ce qui concerne le volet relatif à la gestion des **déchets du BTP**, le Département de l'Essonne attire l'attention de la Région sur l'importance d'une nécessaire concertation au niveau francilien afin d'optimiser leur distribution territoriale
- sur la question des **dépôts sauvages**, le Département souligne l'importance d'une concertation au niveau francilien
- en matière d'**économie circulaire**, l'objectif régional de développement du réemploi se doit de prendre en compte les dynamiques et besoins des territoires afin d'éviter une concurrence préjudiciable au développement des structures existantes

Nuisances sonores

Le Département réaffirme l'importance de la préservation de la **santé habitants** et demande à ce que les élus et les personnes concernées soient associés aux plans de lutte contre les nuisances sonores et notamment celles en provenance du secteur aérien

Le Département demande à ce que le SDRIF-e **protège les riverains vis-à-vis des sources de bruit émanant des infrastructures routières à fort trafic** (éloignement des nouvelles constructions par rapport aux voiries, mise en place de dispositifs spécifiques – murs anti-bruit, merlons, etc.)



Contribution du Département au SDRIF-e

Les principaux enjeux environnementaux

Espaces périurbains

Le SDRIF-e devra tenir compte de la place spécifique et déterminante prise par les espaces ouverts péri-urbains et ruraux dans la dynamique métropolitaine

Logements

Le Département de l'Essonne demande à ce que les objectifs de production de logements prennent en compte la qualité de vie des Essonniens et leurs besoins réels, en faisant primer la qualité sur la quantité

Cette production devra être corrélée à l'évolution des offres d'emploi en Essonne

Logistique

Le Département rappelle :

- que l'Essonne est un territoire logistique stratégique à l'échelle métropolitaine et qu'il accueille 15% du parc des entrepôts de la région
- que le secteur de la logistique doit s'engager dans des pratiques plus durables
- l'existence de son « *Plan Fret* » adopté le 3 mai 2021 ainsi que les objectifs de développement du secteur du fret ferroviaire en favorisant la création d'un site de transports combinés en Essonne.
- il s'agit aussi de poursuivre le développement du transport fluvial

Contribution du Département au SDRIF-e

Les principaux enjeux environnementaux

Risques d'inondation et de ruissellement

Le Département demande à ce que le SDRIF-e fixe des objectifs en matière de constructions résilientes au sein des zones inondables et interdise l'implantation de certains types d'équipements destinés à des publics peu ou pas autonomes et qui viendraient compliquer toute gestion de crise

En complément de la lutte contre l'artificialisation des sols, il semble important que le SDRIF-e demande aux communes d'identifier les zones vulnérables aux ruissellements.

Services publics

Le SDRIF-e devra renforcer les services publics, notamment vis-à-vis des personnes fragiles, et œuvrer contre les discriminations et pour l'égalité hommes-femmes

3. Nouvelle stratégie départementale de la transition écologique

Pourquoi se doter d'une stratégie globale sur la transition écologique à horizon 2030 ?

- **Constats** : une double crise du climat et de la biodiversité → **urgence à agir**
- Des **enjeux** majeurs pour le territoire essonnien en termes d'atténuation, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité
- **Objectif** : prendre toute notre part au nécessaire effort collectif et préparer l'Essonne d'après-demain
- **Démarche** : se donner un cadre global, transversal à toutes les politiques publiques et pluriannuel ambitieux pour avancer efficacement tout au long du mandat

Trois enjeux pour le Département pour protéger le patrimoine naturel exceptionnel de l'Essonne et préserver le cadre de vie des Essonniens :

ATTÉNUER

- Contribuer à atténuer son impact sur l'environnement → vers la neutralité carbone de l'Essonne en 2050

ADAPTER

- Contribuer à adapter le territoire aux conséquences du changement climatique → vers un territoire résilient en 2050

PROTEGER

- Contribuer à protéger la biodiversité, les sols et le patrimoine naturel → vers un territoire et une nature préservés en 2050

La méthode

Pour atteindre ses objectifs, l'Essonne veut porter une transition écologique :

AMBITIEUSE

face à l'urgence climatique et écologique, l'Essonne **PREND TOUTE SA PART** dans l'atteinte des objectifs environnementaux

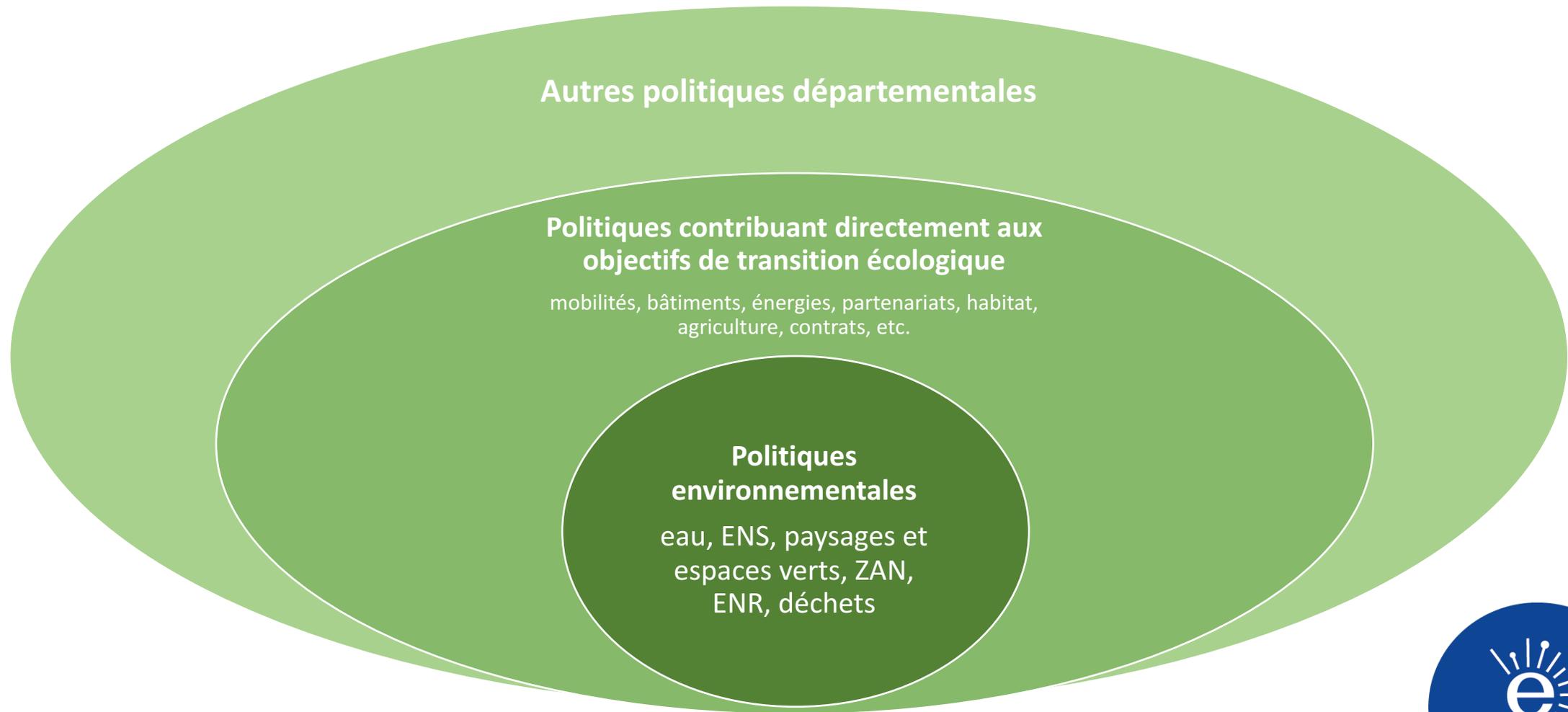
POSITIVE

et incitative vis-à-vis de ses habitants comme de ses partenaires. Cette stratégie vise à définir **UN FUTUR DÉSIRABLE** pour le territoire et ses habitants

INCLUSIVE

d'un point de vue économique, social, etc. en **ENTRAINANT** tous les acteurs et habitants du territoire

Une stratégie qui a vocation à irriguer toutes les politiques départementales



3.1. Politique de l'eau

Les propositions d'orientations de la politique de l'eau à horizon 2023-2030

Enjeux :

Des financements départementaux à mieux cibler

Vulnérabilité forte du territoire face aux risques (crues ruissellements) car nombreux facteurs aggravants (relief, artificialisation ..)

Des cours d'eau et zones humides à protéger et valoriser au regard des services rendus (inondations, chaleur)

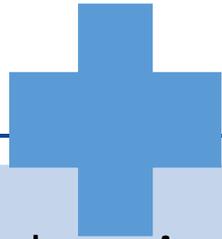
Orientations :

Améliorer l'efficacité et la lisibilité des subventions versées par le CD91 (articulation avec agence de l'eau, etc.)

Réorienter une partie des volumes d'aides du petit cycle de l'eau vers le grand cycle

Financer en priorité les « progrès » pour renforcer la résilience du territoire (lutte contre les ruissellements urbain et agricole , désimperméabilisation (plan cours/parking), baignade)

Réorienter une partie des volumes d'aides du petit cycle de l'eau vers le grand cycle



Aides renforcées en matière de **ruissellements urbains**

GEMAPI : **aides renforcées en matière de gestion des inondations (PI)**

Des aides renforcées en matière de **maîtrise de la consommation d'eau ou d'énergie** (réutilisation d'eaux usées, récupération d'énergie sur station ou en réseau..)

Ciblage important des aides aux réseaux d'assainissement : maintien de subventions à la réhabilitation des collecteurs d'assainissement si objectifs précis de lutte contre la pollution ou baignade

Arrêt des aides au **renouvellement de réseaux d'eau potable**

GEMAPI : **arrêt des aides pour l'entretien annuel des cours d'eau (GEMA)** sauf certaines opérations

Quelques autres actions phares prévues

- Motion de soutien à l'évolution de la gouvernance du SIAAP
- Poursuite du soutien à la mise en place du syndicat mixte fermé Eau du Sud Francilien
- **Préservation de la ressource en eau**
 - Intégration des sujets de déconnexion des eaux pluviales, désimperméabilisation et végétalisation dans les aménagements du Département, prioritairement les cours de collèges
 - Aides aux acteurs de territoire : renforcement des actions aidant les collectivités essonniennes à s'adapter au changement climatique dans le domaine de l'eau (désimperméabilisation, expériences de réutilisation etc..) et appui à des actions de sobriété (récupération, ReUSE)
 - En interne : plan de maîtrise des consommations d'eau potable
- Passage du projet **Baignade en Seine** en phase opérationnelle sur certains sites
- **Consultation des Essonniens sur leur rapport aux rivières et au fleuve**
- Construction d'une **communauté des savoirs** en Essonne sur le changement climatique (organisation d'un cycle de conférences, etc.)

3.2 Politique des Espaces naturels sensibles

Le Schéma départemental des Espaces naturels sensibles

Enjeux 2023-2030

- Répondre à la crise de la biodiversité (et à l'urgence climatique)
- Poursuivre la politique d'acquisition et de préservation des ENS en se donnant les moyens de gérer les espaces acquis
- Renforcer l'accompagnement du territoire et son expertise auprès des acteurs (nature en ville, zones de préemption, suivi des espaces préemptés, etc.)
- Utiliser le patrimoine naturel comme outil de valorisation et de promotion de l'identité du département

Le Schéma départemental des Espaces naturels sensibles 2023-2030

Orientations

Poursuivre la politique d'acquisition et de préservation des ENS et se donner les moyens nécessaires pour gérer 100% des ENS acquis

Renforcer l'accompagnement aux collectivités et syndicats de rivière dans leur propre politique d'acquisition et dans le développement de projets de nature en ville

Ouvrir les ENS au public et en faire une vitrine de l'identité essonnienne en multipliant les animations

Le partenariat avec les associations

Dispositifs d'aides au titre de la politique ENS

3 appels à projets annuels pour soutenir les structures associatives environnementales :

- Appels à projet en fonctionnement pour les associations œuvrant à la protection et la valorisation du patrimoine naturel (suivis écologiques, animations nature grand public, sensibilisation auprès des scolaires...)
- Appel à projet en investissement pour les associations œuvrant à la protection et la valorisation du patrimoine naturel (travaux de restauration ou de valorisation d'espaces naturels ou paysagers, des trames vertes et bleues et des sentiers de randonnée).
- Appel à projet en investissement pour les associations œuvrant au développement de jardins partagés, pédagogiques et d'insertion

Depuis 2012, une aide moyenne annuelle de **125 000 €** au titre des ENS, soit :
85 000 € en fonctionnement
40 000 € en investissement

Plus de 25 associations subventionnées

Aides aux associations du développement durable et de l'économie circulaire

- La Mission développement durable soutient financièrement les projets des associations essonniennes répondant à l'un des 2 grands axes suivants :
 - La mise en œuvre d'actions dans le champ de la prévention des déchets et de l'économie circulaire,
 - Les actions pour la résilience du territoire aux impacts des changements climatiques.
- Ce dispositif a un budget total de 77 000 €, dont 32 000 € pour les associations conventionnées, et 35 000 € pour le reste des associations.
- Le thème retenu pour l'année 2021 porte sur des « actions pour la résilience du territoire » (date limite de dépôt des candidatures fixée au 1er mars 2023)

3.3 Feuille de route « Zéro Artificialisation Nette »

La trajectoire ZAN d'ici 2050 :

En France, 20 000 ha sont consommés chaque année (soit 5 terrains de football par heure).

En Essonne, 140 ha sont consommés par an et 25% de la surface départementale sont artificialisés

La France s'est fixée comme objectif d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 (loi climat et résilience) :

- 1ère étape : limiter l'étalement urbain en réduisant de 50% le rythme de consommation d'espaces naturels, agricole et forestiers d'ici 2031
- 2ème étape : atteindre le Zéro Artificialisation Nette des sols en 2050

Les orientations départementales :

- **Contribuer activement à une trajectoire ZAN vertueuse pour l'Essonne (aux horizons 2030 et 2050)**
- **Mieux connaître les phénomènes de dégradation des sols et partager les informations avec les territoires**
- **Intégrer pleinement le ZAN dans l'action départementale et viser l'exemplarité pour les projets départementaux**
- **Accompagner les territoires, se positionner comme ensemble pour faciliter l'émergence de projets exemplaires**
- **Sensibiliser à la valeur des sols**
- **Suivre la trajectoire ZAN de l'Essonne**

Politique de lutte contre l'artificialisation des sols 2023 – 2030 : Les actions phares

Atteinte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050 en Essonne avec les partenaires (dès 2025 pour les projets départementaux)

Définition d'une doctrine ZAN permettant au CD de se positionner clairement au sein des instances dans lesquelles il émet des avis (CODERST, CDNPS, CDPNAF, CDAC, CDOA, en tant que PPA etc.)

Mise en place d'une Banque foncière de compensation environnementale = mobiliser et mettre à disposition du foncier départemental non utilisé pour les compensations et la renaturation

Adoption d'une doctrine Eviter-Réduire-Compenser et de référentiels pour les projets départementaux et les projets soutenus

Le principe d'une banque de compensation foncière :

- Mobilisation du foncier départemental **non utilisé** pour les compensations et la renaturation départementales
- Poursuite de la **constitution de réserves foncières** pour de futurs projets d'aménagement
- **Mise à disposition** du foncier départemental auprès d'autres collectivités, aménageurs ou compensateurs
- **Observatoire du foncier** dans les zones naturelles essonniennes et de la doctrine ERC

NB : Réserves foncières constituées pour de futures compensations depuis 2020 - 103,2 ha de forêts et zones humides

Autres actions en lien avec les associations :

- **Etudes sur la connaissance des phénomènes d'artificialisation des sols** -> mise à disposition des données
- **Chartes ZAN, Club ZAN**
- **Conventions partenariales** (CEN Ile de France....)
- **Actions de communication** -> mise à disposition des supports (fiches, expositions...)
- **Soutien à des projets « sols »** -> aides dans le cadre du dispositif financier existant
- **Chantiers de renaturation** avec des bénévoles

3.4 Energies

Politique énergétique

Enjeux :

Le territoire présente de nombreuses potentialités EnR mais **ne produit que 6% de sa consommation d'énergie finale**

Toutes les filières sont nécessaires pour contribuer à approcher **l'objectif national de 33% d'EnR&R** à horizon 2030

Orientations :

Elaborer une **Feuille de route départementale sur la production d'EnR** avec la préfecture et l'ensemble des acteurs du territoire

Faciliter l'émergence de projets EnR en créant des **outils opérationnels** dédiés à la production d'énergies renouvelables

Deux plans spécifiques et ciblés pour une action efficace et performante :

Plan COURS DE COLLÈGES ET D'ÉCOLES

Végétalisation, désimperméabilisation

Plan PARKINGS

Désartificialisation, production d'ENR

Ces plans seraient soutenus sur le plan humain et technique par l'administration départementale et sur le plan financier par des dispositifs de subventions dans le cadre des différentes politiques sectorielles du Département (subventions eau, ENR, ENS, ZAN etc.)

Merci de votre attention !
